



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 77701

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le taux des accidents médicaux survenus à l'hôpital ou en clinique. Aujourd'hui on ne dispose d'aucun chiffre précis permettant de connaître le nombre d'accidents médicaux. Certaines associations comme *Le Lien*, association de défense des victimes des erreurs médicales et d'infection nosocomiales, avancent des chiffres de l'ordre de 30 000 à 40 000 décès chaque année. Les établissements de santé, publics ou privés, doivent déclarer chaque année les événements indésirables graves et analyser leurs causes. Mais malgré cette directive il est impossible d'avoir des chiffres précis. Pourtant cet éclairage permettrait très certainement d'améliorer la qualité et la sécurité des soins. Il souhaiterait connaître les mesures prises par le Gouvernement afin de s'assurer de la véracité des chiffres des accidents médicaux survenus dans les établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77701

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2594

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)